

DOSSIER DE PRESSE

UNE APPROCHE GLOBALE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LES YVELINES

**SIGNATURE DE LA CONVENTION ACCOMPAGNEMENT GLOBAL
LE 26 MAI 2015, À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT**

CONTACT PÔLE EMPLOI ÎLE-DE-FRANCE
CHRISTIAN YOMBE
01.55.85.22.25
CHRISTIAN.YOMBE@POLE-EMPLOI.FR

CONTACT CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES YVELINES:
ALEXIA BORRAS
01 39 07 70 77
ABORRAS@YVELINES.FR



Yvelines
Le Département



UNE SYNERGIE DE SERVICES

Dans un contexte de crise économique et d'augmentation du chômage, le risque d'exclusion sociale de certains demandeurs d'emploi peut s'accroître. Ainsi, ceux-ci peuvent être confrontés à des freins périphériques à l'emploi comme des risques liés à la santé, des difficultés de logement, des problèmes de surendettement...

D'UNE VOLONTÉ PARTAGÉE ...

La lutte contre la pauvreté et pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus fragilisées constitue une priorité partagée de Pôle emploi et des conseils départementaux.

Lors de la conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, en juin 2013, Pôle emploi et les Conseils départementaux ont décidé d'organiser leur collaboration afin de répondre à cette problématique majeure.

L'enjeu est de mieux articuler les réponses respectives face aux problématiques d'insertion sociale et professionnelle que rencontrent les demandeurs d'emploi au quotidien, qu'ils soient bénéficiaires du RSA ou pas.

... À UNE CONVENTION DE PARTENARIAT FINALISÉE

Dans ce contexte l'Assemblée des départements de France et Pôle emploi ont signé le 1er avril 2014 un protocole AD F - Pôle emploi. Dans chaque département, les modalités opérationnelles seront définies localement en fonction des pratiques existantes et des situations territoriales.

Une convention départementale décline l'articulation des interventions, entre Pôle emploi et le Département, les moyens humains mobilisés et les modalités d'orientation des demandeurs d'emploi.

La coopération pour l'accompagnement global des demandeurs d'emploi s'inscrit également dans le cadre du plan stratégique de Pôle emploi dont l'un des principaux objectifs est de « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin », dans la convention tripartite signée entre l'Etat, l'Unédic et Pôle emploi le 18 décembre 2014 et le Pacte territorial d'Insertion.

LA CONVENTION
PRÉVOIT DANS LES
YVELINES
L'ACCOMPAGNEMENT
EN FLUX
DE PLUS DE 1200
DEMANDEURS
D'EMPLOI



UNE NOUVELLE COOPÉRATION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET PÔLE EMPLOI

UNE APPROCHE PAR LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES À L'EMPLOI

La nouveauté de ce partenariat réside dans l'élargissement de son champ au-delà des bénéficiaires du RSA pour apporter des réponses à tous les demandeurs d'emploi qui en ont besoin. Une approche nouvelle par les freins est privilégiée et non plus par le statut.

UNE COMPLÉMENTARITÉ DES SERVICES

L'accompagnement global met ainsi en synergie les services et les aides de Pôle emploi et des Conseils départementaux au bénéfice des personnes cumulant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. En levant les freins périphériques à l'emploi, cet accompagnement renforcé vise à favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes les plus fragiles.

DES CONSEILLERS DÉDIÉS ET DES TRAVAILLEURS SOCIAUX MOBILISÉS

Dans le cadre de ce nouveau partenariat, Pôle emploi et le Conseil départemental installent un suivi coordonné des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'accès et de retour à l'emploi. Pôle emploi affecte des conseillers dédiés au suivi exclusif des publics les plus en difficulté. Ces conseillers pourront mobiliser directement les ressources sociales du Conseil départemental, échanger avec leurs correspondants au sein des équipes d'insertion sociale, ou orienter les plus en difficulté vers un suivi social exclusif.

UN PARTENARIAT NOVATEUR

Le partenariat entre Pôle emploi et le Conseil départemental pour la mise en place de l'accompagnement global repose sur trois éléments novateurs :

- la possibilité d'une mobilisation directe par les conseillers pôle emploi des ressources sociales du Conseil départemental ;
- la constitution d'un binôme conseiller pôle emploi / travailleur social pour chaque bénéficiaire ;
- un suivi conjoint du dispositif.



**17 CONSEILLERS
SONT DÉDIÉS À
L'ACCOMPAGNEMENT
GLOBAL**

3 AXES DU PARTENARIAT : UNE APPROCHE PAR LES FREINS

